

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2021

Nombres de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	24	4

Le 20 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 12 mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 12 mai 2021.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 24 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO		X		PETIT	OLIVIER	X		
BETOUS	MARYSE	X			LOUVET	ISABELLE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	BETOUS MARYSE	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X			DECATOIRE	DAVID		X	LEJEUNE JEAN-MICHEL
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			DUPERRON	ERIC	X		
DUBUISSON	FRANCOISE		X	DELATTRE MARIE-CHRISTINE	MALLET	PASCAL	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	PACHECO VICTORIA	CARABY	MARTINE	X		
RIOULT	BERTRAND	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			LUCAS	NATHALIE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			CHOLLOIS	HERVE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2021-24
BUDGET PRINCIPAL 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF

Envoyé en préfecture le 26/05/2021
Reçu en préfecture le 26/05/2021
Affiché le
ID : 076-217604750-20210520-D202124-BF



Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-14 ;
- le budget primitif 2020 voté le 05 mars 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en ses articles L 2121-31 et L 2121-14, le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes,
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances en date du 06 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEJEUNE (Pour : 28, Contre : 0, Abstentions : 0)

- prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Bruno GUILBERT, Maire, lequel s'étant retiré ;
- constate la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune :

Compte Administratif 2020			
	(1) Investissement	(2) Fonctionnement	(1+2) = Total
Résultat hors restes à réaliser (A)			
Excédent	156 669,05 €	604 662,15 €	761 331,20 €
Déficit			- €
Résultat reporté (B)			
Excédent			- €
Déficit	- 609 137,20 €		- 609 137,20 €
Restes à réaliser (C)			
Excédent	192 251,96 €		192 251,96 €
Déficit			- €
Résultat final (A+B+C)			
Excédent		604 662,15 €	344 445,96 €
Déficit	- 260 216,19 €	- €	



Pour copie conforme au registre
Le 25 mai 2021

Le Maire,
Bruno GUILBERT